

**TERMES DE REFERENCE RELATIFS AU RECRUTEMENT
D'UN BUREAU D'ETUDES POUR DEVELOPPER ET CONDUIRE
LES TRAVAUX TECHNIQUES LIEES A L'EVALUATION
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATEGIQUE
(EESS OU SESA) DU PROCESSUS REDD+
EN REPUBLIQUE DU CONGO**

« Version validée par le MDDEFE et transmis à l'IDA le 15 03 12 »

1. Contexte

En République du Congo, pays fortement boisé, la déforestation et la dégradation des forêts qui semblent plus importantes au Sud du pays que dans le Nord, sont encore mal suivies. A cet effet, des études spécifiques y relatives sont indispensables avant la mise en place d'une stratégie nationale REDD+. De même, aucune analyse détaillée des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts n'a encore été conduite à ce jour. La majeure partie des études disponibles ainsi que les consultations antérieures de planification nationale ont décelé les principales causes directes de déforestation et de la dégradation des ressources forestières parmi lesquelles on peut citer :

- la pratique non durable de l'agriculture itinérante sur brûlis ;
- la production et la consommation non durable de bois énergie ;
- l'exploitation forestière non durable voire illégale ;
- le développement urbain.

REDD+ qui est admis comme mécanisme d'atténuation globale le plus efficace, apparaît comme un outil volontaire et participatif au développement durable, à la promotion de l'agriculture écologique viable devant contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et au développement de l'économie nationale. Il démarre dans un pays qui reste caractérisé par un accroissement démographique assez rapide (3,5% par an). Cette augmentation de la population a généré des besoins énormes en produits vivriers et autres. Les investissements publics et privés devraient se développer avec pour conséquences probables, une diminution des superficies de forêts naturelles.

Pour pallier aux insuffisances sus énoncées, la coordination REDD+ a retenu entre autres activités dans son processus d'affinage des options stratégiques, la réalisation d'une évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) en vue d'intégrer les considérations environnementales et sociales dans le processus de préparation à REDD à deux niveaux :

- i) le niveau stratégique qui permet de faire les évaluations des insuffisances et les lacunes à combler ;
- ii) la mise en place du cadre de gestion environnementale et sociale après évaluation des impacts environnementaux et sociaux des actions spécifiques de mise en œuvre de la stratégie REDD+ tout en établissant les liens avec les clauses de sauvegarde édictées par la Banque Mondiale.

Pour se faire, le Gouvernement se propose par l'entremise du Projet de Renforcement des capacités de Transparence et de Gouvernance (PRCTG) de recruter un bureau d'études pour développer et conduire les travaux d'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) du processus REDD+.

2. Objectifs

L'objectif général de l'étude est d'évaluer le niveau environnemental et social stratégique (EESS) du processus REDD+ en République du Congo.

Les objectifs spécifiques de l'étude sont les suivants :

- i) analyser les conséquences potentielles des options stratégiques et du cadre de mise en œuvre de REDD+ sur les milieux environnemental et social ;
- ii) proposer la prise en considération des impacts potentiels lors de la finalisation de la stratégie nationale de REDD+ et du cadre de mise en œuvre y relatif ;
- iii) développer le cadre réaliste de gestion et d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux potentiels de mise en œuvre de la stratégie REDD+.

3. Résultats attendus

Les résultats attendus par l'étude sont les suivants :

- i) les impacts et le degré d'atteinte des objectifs assignés en vue du rétablissement des activités économiques et de l'amélioration des conditions de vie des populations sont établis ;
- ii) les recommandations pour approfondir et pérenniser les impacts du projet en vue de l'amélioration de la conception des projets à venir dans la mise en œuvre de REDD+ sont formulées ;
- iii) le programme de renforcement des capacités de l'Agence Nationale de l'Environnement, du Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement et des autres parties prenantes pour l'intégration des mesures dans la stratégie REDD+ sont renforcées ;
- iv) les actions simples et efficaces permettant d'atténuer les impacts environnementaux négatifs en vue de renforcer les impacts positifs sont définies et mises en œuvre.

4. Tâches du consultant

Le bureau d'études aura à réaliser les tâches ci-après :

- i) développement d'un plan de travail pour l'élaboration de l'EESS, incluant un plan de consultation des parties prenantes ;
- ii) établissement d'un programme pour le renforcement des capacités des principales parties prenantes ;
- iii) établissement de la situation de départ des domaines environnemental et social potentiellement affectés par la mise en œuvre de la stratégie REDD+, incluant notamment une analyse des efforts entrepris auparavant pour dresser les principales causes de la déforestation et de la dégradation des ressources forestières ;
- iv) analyse du cadre légal et institutionnel en relation avec la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, incluant les réglementations internationales et des organisations internationales, ainsi qu'une analyse de l'adéquation des outils juridiques et des structures actuels ;
- v) détermination des impacts potentiels des différentes options stratégiques provisoires mentionnées dans la composante 2b et sur l'environnement et le milieu social par rapport à des critères nationaux et, le cas échéant, internationaux, plus particulièrement les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale ;
- vi) analyse de l'importance des impacts potentiels de la stratégie REDD+ et leur disposition dans l'espace, afin de permettre une hiérarchisation et une spatialisation des effets de REDD+ sur l'environnement et le milieu humain ;
- vii) proposition d'un cadre de gestion des impacts environnementaux et sociaux de la stratégie nationale REDD, intégrant des mesures concrètes pour éviter, atténuer et si possible compenser les impacts négatifs et de renforcement des impacts positifs ;
- viii) développement des propositions concrètes par rapport à l'échange et la communication des informations et des conclusions issues des évaluations environnementales auprès des différentes parties prenantes et ainsi d'assurer leur prise en compte dans la finalisation de la stratégie nationale REDD+.

5. Qualification du Consultant

Le bureau d'études devra proposer les experts ci-après ayant un niveau master au minimum et une expérience d'au moins 10 ans dans les domaines suivants:

- i) un expert forestier, spécialiste des études d'impacts environnementale et sociale;
- ii) un spécialiste en agronomie et ou en économie rurale ;

- iii) un spécialiste en suivi-évaluation des projets et des programmes de développement communautaire;
- iv) un expert en système d'information géographique (SIG) ;
- v) un expert en renforcement des capacités.

5 - Durée de l'étude

La durée de l'étude est de quatre t vingt dix (90) jours intégrant la soumission du rapport final.

6 - Rapports

Le bureau d'étude fournira au PRCTG les rapports suivants :

- un rapport préliminaire sur la revue de la documentation existante et les entretiens avec les différents ministères concernés par l'étude. Ce rapport sera déposé trente (30) jours après le démarrage de l'étude ;
- un rapport provisoire de l'étude à soumettre soixante (60) jours après la date de dépôt du rapport sur les enquêtes. Ce rapport devra être présenté au Comité national REDD+ pour sa validation ;
- un rapport final intégrant les observations du Comité national REDD+ devra être soumis cinq (05) jours après la réception desdites observations.

Le Gouvernement disposera, pour chacun de ces deux (02) rapports, de cinq (05) jours pour la formulation des observations.

Les différents rapports présentés par le bureau d'études devront être validés par le Comité national REDD+ en atelier.